

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Avaicht donne pouvon de voter respectivement en leur nom.			
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY	
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI	
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI	
Mme BERNARD	à	Mme SICHI	
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI	
Mme FALCHI	à	Mme COSTA	
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI	
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI	
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI	
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI	
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI	

Etaient absents:

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/229

Attribution d'un prix aux jeunes bacheliers mention très bien, année 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Soucieuse d'encourager l'excellence et le mérite des jeunes Ajacciens, notamment dans leurs études, la Ville souhaite récompenser les bacheliers 2015 ayant obtenu la mention très bien, en leur offrant une tablette numérique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville exercice 2015, au chapitre 67 article 6714 fonction 20, bourses et prix.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur Sbraggia, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu le Budget Primitif de l'exercice 2015; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015,

DECIDE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'attribuer aux jeunes bacheliers, mention très bien, des tablettes numériques.

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 67 article 6714 fonction 20, bourses et prix.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

roland

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150717-2015_229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2015

Publication: 17/07/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

